



Assurance en cas de vol de camion avec sa marchandise

Par **lalexis**, le **30/09/2015** à **12:47**

Bonjour

Il y a une semaine, j'ai été victime d'un vol de mon véhicule professionnel. Voici l'exposé de mon préjudice:

- mon camion était stationné dans l'enceinte fermée de l'usine de mon client
- des voleurs ont dérobés le véhicule fermé et se sont enfuis en défonçant le grillage rigide de la société
- j'avais laissé mon camion, comme d'habitude, le vendredi après-midi: les ouvriers le prennent sous leur responsabilité pour le charger. Une fois chargé, mon véhicule est stationné à nouveau dans l'enceinte fermée de l'usine par le responsable du dit chargement. Possédant un bip pour ouvrir le portail de l'usine, je récupère le véhicule dans la nuit du dimanche au lundi pour effectuer ma tournée.

Les Bons de Livraisons avaient été comme d'habitude mis par le responsable sur le siège de mon camion fermé.

Je me suis retrouvé, suite à ce vol, sans camion, sans marchandises et sans BL.

Question: à qui doit être imputée le remboursement de la marchandise en tenant compte du fait que je n'ai pas pris en charge les BL et à fortiori la marchandise ?